

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/02/2019

Dossier complet le :

21/02/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0053

### 1. Intitulé du projet

Dossier de demande d'Autorisation pluriannuelle pour les dragages d'entretien du Bac de Barcarin

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Alain Floutier - Directeur du Syndicat Mixte des Traversées du Rhône

RCS / SIRET

2 5 1 3 0 2 1 7 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Syndicat mixte communal

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))  |
|---|---|
| 25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial. b) Entretien d'un cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien mentionné à l'article L. 215-14 du CE réalisé par le propriétaire riverain, le volume des sédiments extraits par an é | Le programme décennal des dragages d'entretien est le suivant :<br>- Désenvasement du bac année 1 = 9 000 m3 et si nécessaire années 5 et 10<br>- Dragage d'entretien du bac années 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 = 2 000 m3/an<br>Qualité des sédiments en dessous des seuils réglementaires S1 Arrêté 09/08/2006 et des seuils S1/S2 PCB du bassin Rhône Méditerranée |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SMTDR souhaite que les volumes de dragage soient autorisés pour le programme d'entretien décennal suivant :

- Programme 1 « Désenvasement des cales d'accostage et du poste de repli » : Le dragage consistera à extraire un volume de 9 000 m3 de sédiment pour rétablir la profondeur d'origine - 3,7 mNGF des nouvelles cales d'accostage. Cette opération sera planifiée la première année du programme et tous les 5 ans, si nécessaire ;

- Programme 2 « Entretien régulier des cales d'accostage et du poste de repli » : Le dragage consistera à extraire un volume de 2 000 m3/an pour faire face à l'envasement régulier dans la zone et éviter un arrêt du bac. La cote de dragage sera de - 3,7 mNGF.

## 4.2 Objectifs du projet

Les cales d'accostage sont soumises à un envasement régulier qui fragilise leur structure en béton flottant.

Programme 1 : Rétablir un tirant d'eau suffisant pour la flottabilité des cales d'accostage du Bac de Barcarin.

Programme 2 : Entretenir le tirant d'eau sous les cales pour permettre l'exploitation normale du bac.

Un diagnostic sédimentaire a été réalisé en septembre 2018 et n'a montré aucune anomalie.

Qualité physique : Granulométrie limoneuse.

Qualité chimique : Aucun dépassement des seuils S1 de l'Arrêté du 09 août 2006.

Les concentrations en PCB totaux dans les sédiments à draguer et ceux restant en place après les travaux sont du même ordre de grandeur (10 - 11 µg/kg). Ces concentrations sont compatibles avec une restitution au Rhône selon les recommandations de bassin de la DREAL.

Filière de gestion de sédiments dragués : Restitution des sédiments au Rhône à l'aval du bac.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dragage hydraulique des sédiments accumulés sous les cales d'accostage du bac de barcarin en rive droite et gauche du Rhône. Le mélange d'eau et de sédiment aspiré par la drague hydraulique sera transporté via une conduite de refoulement. Les sédiments seront ainsi restitués dans le Rhône à l'aval des cales flottantes, en rive droite et gauche, en dehors du chenal de navigation.

Le dragage se déroulera sur environ 2 à 4 semaines.

Le travail sera effectué entre 08h à 18h en semaine.

Le planning des travaux tiendra compte de l'enjeu piscicole du Rhône (périodes de frai et de migration des poissons). Ils seront donc planifiés en période automnale à hivernale (novembre à février inclus).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre des articles L.214 1 à 6 du Code de l'Environnement.

Rubrique 3.2.1.0 (dragage), 2.2.3.0 (seuil MES, Matières En Suspension) et 3.1.5.0 (frayères).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s)  |
|--|--|
| Programme décennal des dragages d'entretien :<br>- Désenvasement du bac année 1 et si nécessaire années 5 et 10<br>- Dragage d'entretien du bac années 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 | 9 000 m <sup>3</sup><br>2 000 m <sup>3</sup> /an |
| Emprise fluviale du projet (zone de dragage)   | 6 000 m <sup>2</sup>                             |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Bac de Barcarin  
Commune de Arles

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Les coordonnées des zones de dragage : 43°25'4.82"N / 4°44'37.97"E (RD) ; 43°25'12.60"N / 4°44'51.38"E (RG) ; 43°25'6.65"N / 4°44'37.02"E (Poste de repli).  
Les coordonnées des points de restitution des sédiments sont : 43°25'1.3 "N / 4°44'43.1"E (RD) et 43°25'6.2"N - 4°44'53.7"E (RG).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | - ZNIEFF de type II « Le Rhône (n°930012343) »<br>- ZNIEFF de type II « Camargue fluvio-lacustre et laguno-marine (n°930012415) |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Localisé au sein du parc naturel régional de Camargue.  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRT Fos Ouest prescrit par l'Arrêté Préfectoral 3 décembre 2012.<br>PPRT de DAHER Arles approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 26 mai 2014.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | - Site inscrit « Ensemble formé par la Camargue (n°93113051) » en bordure de la zone des travaux   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | - ZSC « Le Rhône aval (FR9301590) » dans l'emprise des travaux<br>- ZPS « Camargue (FR9310019) » en dehors de l'emprise des travaux<br>- ZSC « Camargue (FR9301592) » en dehors de l'emprise des travaux |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Dragage hydraulique :<br>Aspiration/pompage d'un mélange de sédiment et d'eau du Rhône   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sédiments dragués issus du Rhône seront restitués au fleuve.   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas au regard des mesures de précaution prises :<br>- Dragage par aspiration qui limite les Matières En Suspension (MES)<br>- Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau pendant les travaux<br>- Planning des travaux adapté, hors période d'enjeu piscicole.<br>Un dragage hydraulique du bac a déjà été réalisé en 2017 (3 770 m3). Un suivi des MES, de l'Oxygène dissous et de la température a été réalisé in-situ dans la zone aucun dépassement des seuils n'a été constaté durant ces travaux. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, les travaux n'auront pas d'impacts sur les habitats et espèces inscrits au formulaires standard de données du site.<br>cf. Annexe 5 et 6 : Formulaire simplifié des incidences sur le réseau Natura 2000  |

|                  |  |   |  |  |
|------------------|--|---|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | Chantier impacté en cas de crue du Rhône.<br>Les opérations de dragage seront alors reportées et les engins mis en sécurité  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Sédiments dragués exempts de contamination<br>Aucun dépassement des seuils S1 de l'Arrêté du 09/08/06<br>Le dragage fera l'objet d'un suivi de la qualité physico-chimique de l'eau    |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | Les engins de dragage ne seront pas prioritaires sur la circulation des bateaux. Les travaux de restitution des sédiments seront localisés en dehors du chenal de navigation du Rhône. |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | Engins conformes à la réglementation relative aux émissions sonores  |

|                  |   |                                     |                                     |   |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les Travaux sont diurnes.</p>  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Engins conformes à la réglementation relative aux émissions dans l'air.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Dragage hydraulique :<br/>Aspiration/pompage d'un mélange d'eau et de sédiment qui sera rejeté dans le Rhône (rejet de MES, Matières En Suspension). Un suivi de la qualité physico-chimique de l'eau sera réalisé durant les travaux.</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Lors du dragage des macro-déchets peuvent être retirés des sédiments ou générés par les engins. Ils seront alors triés et évacués vers les filières agréées.</p>   |

|   |   |                          |                                     |  |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La CNR peut être amenée à réaliser des opérations de dragage en amont du bac au niveau de l'embouquement de Barcarin Travaux de dragage de la CNR encadrés par plan de gestion et de programmation des opérations de dragage sur le Rhône et dispose d'un arrêté (AIP n°2011077-0004).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En amont des travaux :

Des prélèvements et des analyses de sédiment ont été réalisés en septembre 2018 pour vérifier la qualité physico-chimique des matériaux à draguer. En amont de chaque campagne de dragage, un diagnostic sédimentaire sera réalisé pour confirmer la bonne qualité physico-chimique des sédiments à extraire.

Pendant les travaux :

Dragage hydraulique par aspiration pour limiter les MES.

Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau durant les travaux (sur la base des prescriptions de AIP n°2011077-0004 de la CNR)

Planning des travaux adapté, hors période d'enjeu piscicole

Autres mesures : Les engins seront contrôlés régulièrement, des huiles biodégradables utilisées, les éventuels produits dangereux seront stockés sur rétention (hors du milieu aquatique) et les engins seront équipés de kit antipollution.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, compte tenu des principales caractéristiques du projet et des mesures environnementales prises :

Dragage ponctuel 9 000 m<sup>3</sup> et dragage d'entretien annuel de 2 000 m<sup>3</sup>. Durée estimée des travaux 2 à 4 semaines

Matériaux limoneux (apports du Rhône) et exempts de contamination physico-chimique (aucun dépassement des seuils S1 de l'Arrêté du 09/08/06, les concentrations en PCB sont compatibles avec une restitution au Rhône).

Dragage par aspiration, calendrier adapté (hors période d'enjeu piscicole), suivi de la qualité de l'eau durant les travaux.

Un dragage du bac a déjà été réalisé en 2017 (3 770 m<sup>3</sup>), aucun dépassement des seuils de suivi de la qualité de l'eau n'a été enregistré durant l'opération.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet   |
|---|
| Annexe 1 : Informations nominatives relatives au Maître d'Ouvrage<br>Annexe 2 : Descriptif technique des travaux de dragage<br>Annexe 3 : Résultats des analyses physico-chimiques des sédiments<br>Annexe 4 : Photographies de la zone des travaux<br>Annexe 5 : Localisation des zones Natura 2000 dans et à proximité du projet<br>Annexe 6 : Evaluation simplifiée des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Arles

le. 18/02/2019

Signature

Le Directeur du Syndicat Mixte  
des Traversées du delta du Rhône

  
Alain FLOUTIER